

FRANÇAIS₃ LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Compréhension en lecture

Dominante narrative

FRA-5141-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

NOVEMBRE 2001

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Compréhension en lecture

Dominante narrative

FRA-5141-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

NOVEMBRE 2001

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001 — 01-01038

ISBN 2 - 550 - 38570-5

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2001

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
1 Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
2 Compréhension en lecture	3
2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	3
2.1.1 Notions	3
2.1.2 Habiletés	5
2.2 Tableau de pondération.....	6
2.3 Comportement observable.....	7
3 Justification des contenus et de leur pondération.....	8
4 Spécifications de l'épreuve	9
4.1 Type d'épreuve	9
4.2 Déroulement de l'épreuve.....	9
4.3 Note de passage.....	9
4.4 Conditions particulières	9

PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée pour les besoins de l'évaluation sommative. Elle sert à faire connaître les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études de français, plus particulièrement ceux du cours FRA-5141-1, qui seront l'objet d'une évaluation sommative. Elle est fondée sur le programme et permet d'en faire ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages visés, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. En outre, elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est essentielle à la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une commission scolaire à une autre ou, encore, d'une année à une autre. Elle permet de préciser les éléments évalués pour chacune des habiletés de synthèse retenues aux fins d'évaluation sommative.

Elle constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure en évaluation sommative. Les étapes subséquentes se déroulent suivant le partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

1 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

L'objectif du programme est de rendre l'adulte habile à lire et à rédiger divers textes, à écouter et à formuler oralement divers messages, qui pourront répondre à ses besoins de communication.

Le programme a pour objet d'amener l'adulte à exprimer sa perception des valeurs véhiculées dans les textes et les messages.

Le programme a pour objet le développement d'habiletés langagières dont l'acquisition progressive se fait en spirale : les objectifs intermédiaires se répètent d'un cours à l'autre autant en ce qui a trait à la compréhension que pour ce qui est de la production. De plus, les indicateurs de l'habileté sont nuancés et deviennent plus nombreux en même temps que les éléments d'apprentissage présentent des particularités et un élargissement en fonction du caractère distinctif de chaque dominante et du contenu qui augmente d'un cours à l'autre.

Le programme a pour objet de favoriser l'exploitation des ressources de la langue pour permettre à l'adulte d'acquérir et de développer l'habileté à comprendre le sens des textes et des messages qui lui sont proposés.

Dans le programme, on souhaite amener l'adulte à utiliser également les ressources de la langue pour développer son habileté à s'exprimer oralement ou par écrit.

Conséquences

Au moment de l'évaluation, on se servira des situations tirées de la vie courante pour vérifier l'habileté de l'adulte à lire des textes significatifs.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à établir des liens entre ses propres valeurs et celles qui sont véhiculées dans les textes.

Étant donné la récurrence des contenus d'apprentissage du programme, dans l'épreuve relative au présent cours, on pourra tenir compte des exigences des cours précédents et des connaissances acquises antérieurement.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera dans quelle mesure l'adulte est capable d'exploiter les ressources de la langue pour comprendre et analyser le sens des textes qui lui sont proposés.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à utiliser les ressources de la langue dans la rédaction de son compte rendu.

2 COMPRÉHENSION EN LECTURE

2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal Lire un texte à dominante narrative : roman tiré de la littérature québécoise.

2.1.1 Notions

Éléments du discours

- **Situation de communication**
 - informations sur le roman lu
 - titre et auteur ou auteure
 - maison d'édition et date de publication
 - présentation matérielle (nombre de pages, division en chapitres, page de couverture, etc.)
 - présentation de l'auteur ou de l'auteure du roman lu
 - renseignements d'ordre général
 - place dans la littérature québécoise
- **Éléments de la matière narrative**
 - cadre général de l'histoire
 - lieu où se déroulent les principaux événements
 - époque
 - contexte socioculturel
 - principaux personnages
 - caractéristiques sociales ou psychologiques
 - ressemblances et différences entre eux
- **Valeurs**
 - morales
 - socioculturelles
- **Thème**
- **Caractéristiques du roman**
 - vraisemblance
 - originalité

Organisation du discours

- **Éléments de la structure**
 - situation initiale
 - élément perturbateur ou amorce de l'intrigue
 - actions de l'intrigue
 - dénouement
 - situation finale
- **Éléments de cohérence**
 - liens entre les changements psychologiques chez le personnage principal et le déroulement de l'histoire

Langue

- **Style**
 - niveaux de langue
 - figures de style
 - procédés littéraires narratifs
 - description
 - narration
 - portrait physique et psychologique
 - dialogue
 - monologue
 - type de narrateur
 - digression
 - vocabulaire imagé
- **Règles de la langue**
 - règles lexicales
 - règles grammaticales
 - règles syntaxiques
- **Fiches de lecture**
- **Règles de rédaction d'un texte**
 - ordre logique des idées
 - groupement en paragraphes
 - marqueurs de relation

2.1.2 Habiletés

- **Appliquer**

Capacité à respecter les règles de la langue et les règles de rédaction d'un texte.

- **Synthétiser**

Capacité à rédiger un compte rendu de lecture dans lequel sont réunis plusieurs éléments relatifs à la lecture d'un roman tiré de la littérature québécoise.

2.2 Tableau de pondération

COMPRÉHENSION EN LECTURE

Notions Habiletés	Éléments du discours	Organisation du discours	Langue
Appliquer 20 %	· Fiches de lecture · Règles de la langue · Règles de rédaction d'un texte		5 % 10 % 5 % (1)* 20 %
Synthétiser 80 %	· Situation de communication 6 % · Éléments de la matière narrative 14 % · Thème 6 % · Valeurs 10 % · Caractéristiques du roman 8 % (2) 44 %	· Éléments de la structure 16 % · Éléments de cohérence 6 % (3) 22 %	· Style 14 % (4) 14 %

* Les numéros (1) à (4) correspondent aux numéros des dimensions.

2.3 Comportement observable

Rédiger un compte rendu de lecture d'un roman tiré de la littérature québécoise en respectant les exigences suivantes :

- 5 % **(1)** Rédiger des fiches de lecture se rapportant aux différents objets d'étude.
- 10 % Respecter les règles de la langue.
- 5 % Respecter les règles de rédaction d'un texte.
- 6 % **(2)** Présenter l'œuvre lue et son auteur ou auteure.
- 6 % Présenter le cadre général de l'histoire.
- 8 % Présenter un ou deux personnages principaux, selon l'œuvre lue.
- 6 % Montrer comment un thème est particulièrement exploité dans le roman.
- 10 % Montrer comment une valeur morale est mise en évidence par un des personnages principaux du roman **et** comment une valeur socioculturelle est mise en évidence dans le milieu où se déroule l'action du roman.
- 8 % Commenter la vraisemblance des éléments du roman et l'originalité de l'histoire.
- 16 % **(3)** Présenter un résumé de l'histoire lue.
- 6 % Montrer comment le ou les personnages principaux changent au cours des événements importants du roman.
- 10 % **(4)** Décrire le style particulier de l'auteur ou de l'auteure dans l'œuvre lue.
- 4 % Commenter le style de l'auteur ou de l'auteure en montrant comment il a influé sur la lecture du roman.

3 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Les habiletés cognitives retenues relèvent de la taxonomie de Bloom¹.

Pour le présent cours, les habiletés retenues sont *appliquer* et *synthétiser*, compte tenu qu'il est demandé à l'adulte de satisfaire à une seule tâche, soit celle de présenter un compte rendu de lecture.

L'absence de l'évaluation liée à l'habileté *évaluer* n'est qu'apparente, car cette dernière est associée à celle de l'habileté *synthétiser*.

1. Si vous désirez obtenir plus d'information sur cette taxonomie, vous pouvez consulter le *Dictionnaire actuel de l'éducation* de Renald Legendre, pages 1316 à 1320.

4 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

Aux fins de l'évaluation sommative, l'épreuve permet de mesurer l'habileté de l'adulte à lire un roman tiré de la littérature québécoise.

4.1 Type d'épreuve

L'adulte devra rédiger un compte rendu de lecture portant sur un roman tiré de la littérature québécoise pour lequel des fiches de lecture auront été rédigées en cours d'apprentissage.

Le *Cahier préparatoire à l'épreuve*, remis à l'adulte au moment de son apprentissage, lui indiquera les éléments qui devront être traités dans le compte rendu ainsi que les exigences à respecter quant au contenu admissible sur les fiches ou notes de lecture autorisées en salle d'examen. On y trouvera également la *Liste des points à vérifier*, comportant la pondération qui correspond aux critères de correction à partir desquelles son compte rendu sera évalué.

En ce qui concerne l'évaluation du comportement observable relatif au respect des règles de la langue, on appliquera les critères suivants :

10 points		0 point
de 0 à 3 erreurs	1 point sera enlevé pour chaque faute additionnelle	13 erreurs et plus

4.2 Déroulement de l'épreuve

L'épreuve devra se dérouler à la fin du cours, en salle d'examen, et compter une seule séance.

Durée de l'épreuve : 3 heures

4.3 Note de passage

La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve.

4.4 Conditions particulières

L'adulte a le droit de recourir à l'œuvre elle-même ainsi qu'à son dossier de lecture (fiches ou notes de lecture).

L'utilisation d'un dictionnaire usuel de la langue française (Larousse, Robert, Multi), d'une grammaire et d'un ouvrage sur la conjugaison est permise. Il est à noter que toute grammaire publiée par une maison d'édition reconnue est autorisée, mais qu'on ne peut permettre l'utilisation d'une grammaire maison ou d'un ouvrage spécialisé comme *Info express*.

L'usage de tout dictionnaire spécialisé (de synonymes, d'antonymes, d'anglicismes, etc.) et d'ouvrages tel le *Petit Lexique* est également autorisé.

